

SCI 3 R
11 Rue Christophe Colomb
7508 PARIS

RCS PARIS 380 168 989

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

CINQUIEME RESOLUTION

Constatant l'empêchement d'exercer son mandat de gérant, l'Assemblée générale décide de révoquer Monsieur Philippe RIBINIK dudit mandat pour juste motif conformément à l'article 23 des statuts Cette décision prend effet à compter de ce jour.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux Gérants pouvant agir séparément pour accomplir ou faire accomplir toutes formalités éventuellement relatives aux résolutions ci-dessus.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifié conforme le 19 Juin 2026
Laurent RIBINIK

